



*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*La cheffe de cabinet*

*Paris, le*

**16 JUIL. 2015**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 15 juin 2015, vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur l'apprentissage des langues et cultures de l'Antiquité dans le cadre de la réforme du collège.

Sensible à votre démarche, la ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

L'attachement de la ministre au maintien et au développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité en collège et en lycée est fort. L'étude des langues et cultures de l'Antiquité **développe des compétences et des attitudes intellectuelles fondamentales et transférables**, qu'il s'agisse de la maîtrise du français en premier lieu mais aussi de l'apprentissage des langues vivantes. A travers l'étude des textes fondateurs qui ne cessent de nourrir la pensée et la création, les élèves peuvent mieux prendre conscience des permanences et des évolutions et s'ouvrir à la communauté des héritages qui sont les nôtres. Langues de culture, partout fondatrices et structurantes, le grec et la latin ont un rayonnement interdisciplinaire qui les maintient dans un constant dialogue avec l'ensemble des champs, que l'on songe à la littérature et aux arts mais aussi à l'histoire, à la philosophie, au droit et aux sciences.

Avec la réforme du collège, huit thèmes ont été définis pour les nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires, dont un thème « Langues et cultures de l'Antiquité » qui permettra à la grande majorité des collégiens d'avoir accès à l'étude de la culture et de la civilisation antiques quand, à l'heure actuelle, à peine 20% d'entre eux y ont accès en suivant les options latin et grec. Ce thème poursuit un objectif : promouvoir l'apprentissage des langues anciennes par une association plus forte de l'étude de la langue et de l'étude de la culture et de la civilisation antiques. Parallèlement, un enseignement de complément en langues anciennes est créé afin que les collégiens qui le souhaitent puissent toujours apprendre la langue latine et la langue grecque.

Monsieur Benoît JEANJEAN  
Faculté des lettres et Sciences humaines de Brest  
20, rue Duquesnes  
29238 BREST Cedex 3

L'apprentissage des langues anciennes se fera donc à partir de 2016 dans le cadre de l'enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité » – qui favorisera la connaissance des cultures classiques en mobilisant aussi l'histoire, les arts plastiques, etc., et auquel les professeurs de lettres classiques participeront –, et de l'enseignement de complément en latin et grec. Ce dernier sera d'une heure en classe de cinquième, de deux heures en classe de quatrième et en classe de troisième, et sera dispensé par un professeur de lettres classiques.

Les élèves qui le souhaitent auront donc, pour l'étude des langues et cultures de l'Antiquité, le même nombre d'heures qu'aujourd'hui, avec des heures dédiées à l'étude de la langue et des heures pour l'étude de la culture et de la civilisation antiques. La continuité de l'apprentissage de la cinquième à la troisième sera garantie. Les établissements qui offrent aujourd'hui la possibilité d'apprendre à la fois le latin et le grec continueront à le faire.

Je tenais enfin à vous indiquer que, dans le cadre de la réforme du collège et de l'élaboration des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, des éléments culturels et linguistiques des langues anciennes seront intégrés dans le programme de français.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Éléonore SLAMA